

## Bécancour

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1693

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 30 janvier 2023, le règlement numéro 1693 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 1680 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2023 ».

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 8 février 2023.

Me Isabelle Auger St-Yves Greffière de la Ville